

Visite établissement sur rendez-vous uniquement

TARIF HEBERGEMENT	Hébergement permanent			Hébergement temporaire	Accueil de jour
Applicable au 1 ^{er} Mars 2025	Résident de + 60 ans	Résident-de 60 ans	Réservation de chambre	82.47 euros	42.68 euros
TARIFS JOURNALIER	67.37 euros	86.62 euros	55.52 euros		
TARIF DEPENDANCE – APA					
Gir 1 et 2	25.42 € par jour (18.57 € pris en charge par le département)				
Gir 3 et 4	16.13 € par jour (9.28 € pris en charge par le département)				
Gir 5 et 6	6.85 € par jour (Reste à la charge du résident) Sous réserve d’une participation supplémentaire en fonction des revenus de l’intéressé				

SIMULATION CALCUL TARIF POUR UN HEBERGEMENT PERMANENT :

Une personne est en GIR 2 : 67.37 € + (25.42 € - 18.57 €) x 31 jours : 2 300.82 euros pour un mois de 31 jours (Tarif net)

SIMULATION DE CALCUL POUR UN HEBERGEMENT TEMPORAIRE :

Devis sur demande au service des Admissions

CAUTION : 2400 € à verser dès réception de l'avis des sommes à payer (dispense pour les demandes d'aide sociale et pour l'accueil temporaire)

PIECES A FOURNIR AU BUREAU DES ADMISSIONS

- | | |
|--|---|
| ☐ Copie du livret de famille | ☐ N°dossier APA * |
| ☐ Copie de la carte d'identité | ☐ Relevé d'assurance vie au 31.12. N-1* |
| ☐ Attestation de sécurité sociale | ☐ Copie Dernier Avis d'imposition sur les revenus |
| ☐ Carte Vitale | ☐ Copie Dernier Avis d'imposition taxes foncières* |
| ☐ Copie de la carte de mutuelle | ☐ Attestation de la responsabilité civile |
| ☐ Copie du jugement de tutelle, curatelle ... | ☐ Copie Contrat obsèques |
| ☐ N° d'allocataire caf* | ☐ RIB (prélèvement automatique) |

*Ne pas transmettre pour un accueil temporaire

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE AIDE SOCIALE

- | | |
|--|--|
| ☐ Extrait d'acte de naissance | ☐ Copie carte d'invalidité |
| ☐ Estimation du bien immobilier | ☐ Copie échéancier cotisation mutuelle |
| ☐ Acte notarié | ☐ Copie échéancier cotisation responsabilité civile |
| ☐ 12 derniers relevés de comptes, épargnes, placement | |